Projet éducatif territorial 2014-2015

SIVOS de Bellecombe/ Les Molunes/ Les Moussières

Nom du coordonnateur du projet : M. PERRARD
Fonction : Président du SIVOS
Adresse : 24, route de la Croix Rouge 39310 Les Moussières
Téléphone : 03.84.41.61.84
Adresse électronique : **sivos.b.lm.lm@orange.fr**

Pilote : Directeur de l'accueil de loisirs

1. Territoire et public concernés

.Communes : SIVOS de Bellecombe/les Molunes/Les Moussières
Le SIVOS a été créé il y a environ vingt ans et regroupe trois communes, qui ont un habitat particulièrement dispersé.

415 habitants sur les 3 communes

Liste des école(s) : l'école est située sur la commune des Moussières.
Elle se compose de 2 classes multi-niveaux (de petite section au CM2) avec 2 enseignantes.
Un enfant bénéficie d'une AVS.

.Nombre d'élèves : prévision 2014-2015

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans	22		A= 22	
Six ans et plus	19		B= 19	
Total	41		41	

Des départs en 6ème sont prévus pour la rentrée 2014, et une ou deux familles vont déménager. Les nouvelles inscriptions ne compenseront donc pas les départs et l'école risque de voir ses effectifs passer à 41 élèves pour la rentrée 2014/2015.

2. Etat des lieux

Spécificité territoriale :

Il existe un service de garde, les jours scolaires matin, restauration, soirée, non déclaré depuis plus de 5 ans.

Les collectivités et le SIVOS ont souhaité, depuis plusieurs années, permettre aux enfants de bénéficier d'activités **culturelles** :

- Accord avec la médiathèque communautaire pour la mise à disposition d'ouvrages, et la mise en place d'un service relais, encadrée par des personnes bénévoles, formées (accueil, gestion du prêt de livres, animations….)
- Abonnement à l'Artothèque, pour une utilisation des œuvres artistiques dans le temps scolaire.
- Adhésion au réseau « Côté cour » pour que les enfants puissent profiter de 3 ou 4 spectacles dans l'année
- Des expositions, qui se déroulent généralement durant les vacances d'été, sont organisées par la Communauté de communes, mais les enseignants participent parfois à celles-ci, avec les élèves, dans le cadre d'un projet de classe.

Sportives

- Utilisation de la piscine du centre Georges Moustaki
- Activités ski nordique en lien avec l'ESF

L'existant sur le territoire

- Relais de la médiathèque de St Claude organisé par la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude
- Haut jura ski, association qui propose du ski de fond, de descente…
- L'association Trace de temps : promotion de la culture et du patrimoine du territoire
- Le Club des Biefs : club de retraités
- Le Comité de jumelage qui entretient des liens avec une commune du Calvados
- Le Club de football des Hautes Combes
- Le centre d'équitation aux Molunes « Poney Cernaise »
- Association de développement de l'enfant : « Petit homme » qui organise des stages de cirque pour les enfants et les adolescents mais aussi des conférences et des formations sur l'éducation en direction des parents
- La Coopérative laitière qui propose des actions pédagogiques
- Une entreprise de lapidaire sur les Moussières dont un ancien salarié est meilleur ouvrier de France
- Des commerces : boulangerie, épicerie, le magasin de la coopérative laitière, esthéticienne…
- De nombreuses personnes disposent du diplôme d'accompagnateur de moyenne montagne sur le territoire
- Proximité des pistes de ski nordique et descente
- Un centre de vacances, le centre Georges Moustaki (accueil familial) bénéficiant d'une piscine.
- Des artisans : ébénisterie, menuiserie, maçonnerie, création de luminaires, conseil en éco-construction...
- De nombreux habitants pratiquent des activités spécifiques en loisir : cuisine, yoga, couture, musique, cueillettes, philatélie,...

Contrainte territoriale :

Le territoire est très étendu et l'habitat dispersé. Afin de permettre aux enfants de se rendre à l'école, il a fallu adapter le ramassage scolaire en organisant de nombreux arrêts au « bout des chemins », pour ne pas mettre en danger les enfants notamment l'hiver. La durée du transport pour les enfants est maximum d'une vingtaine de minutes. Le transport est organisé le matin et le soir. Le midi pas de transport scolaire proposé, raison pour laquelle une restauration est proposée aux élèves.
Le territoire est éloigné de lieux culturels, d'équipements sportifs spécifiques et des établissements secondaires que les enfants seront amenés à fréquenter après le CM2.

Horaires avant la réforme *:*

Matin	Après-midi
Ecole	Ecole

8h40 11h30 13h30 16h30

Atouts de ce territoire :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Structures/ activités	Périscolaire	Extrascolaire
Service non déclaré à l'heure actuelle	Service assuré par du personnel employé territorial qui permet d'assurer l'accueil des enfants le matin avant la classe, le midi avec une cantine et le soir après la classe	

Nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective :

	Moins de 6 ans		6 ans et plus	
	nombre	Taux/ 22	nombre	Taux/ 21
Matin de 7h20 à 8h20	5	23%	5	24,00%
Midi (de 11h30 à 13h30)	15	68,00%	15	71,00%
Soir (16h30 à 17h30)	8	36,00%	7	33,00%
Soir (17h30 à 18h30)	6	27,00%	4	19,00%

Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés

Concertation lancée depuis début 2013, organisation de plusieurs réunions avec les parents, l'Inspection académique en la personne de M Faivre, les enseignants, la conseillère de l'Education Nationale Mme Cramps, les élus du SIVOS et des communes. De nombreux questionnements sur la réforme, les TAP, le projet d'école qui semblait très scolaire à certains…
Le SIVOS n'était pas prêt pour un démarrage en septembre 2013, mais les horaires avaient été définis. Aujourd'hui encore, quelques difficultés subsistent car de nombreux nouveaux élus au SIVOS, suite aux élections, n'ont pas forcement suivi tous les débats. Il faut donc que les choses soient réexpliquées et argumentées afin que chacun puisse s'approprier les enjeux de ce projet. Néanmoins ,depuis la mise en place des nouvelles équipes

municipales, deux réunions de travail ont eu lieu et des décisions ont déjà été prises et validées par les élus.

Horaires après la réforme *:*

4 jours avec 1h00 de TAP par jour

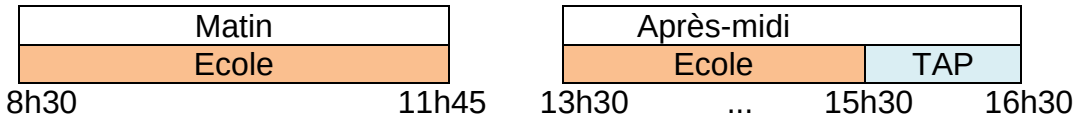

Journée du mercredi

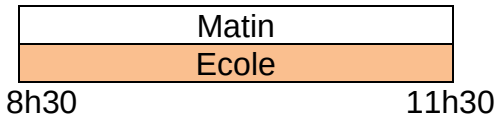

Par les parents/enfants :

Les parents souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier d'un accueil périscolaire plus structuré, avec des animations de qualité, un accueil sécurisant, avec une meilleure gestion des temps de l'enfant, une continuité et une cohérence entre les différents temps éducatifs.
Suite aux différentes rencontres et enquêtes auprès des parents, des activités se dégagent : accès à la culture pour l'ensemble des enfants, aide aux devoirs, temps de repos, activités culturelles, activités scientifiques, éducatives, musicales, sportives, éducation à l'environnement, arts plastiques, jeux.

Par les enseignants :

Les enseignantes ne se sont pas spontanément mêlées aux différents temps d'échanges et de concertation qui ont eu lieu, mais elles sont en attente d'un service qui permettrait d'améliorer l'efficacité de leur enseignement, et permettrait de créer une dynamique au sein de l'école.

Elles soulignent que les relations se passent bien avec l'ensemble des personnels qui ont la charge des enfants.

En relation avec leur projet d'école, les deux enseignantes ont pu lister des activités qui leur sembleraient intéressantes à proposer de manière transversale.

Par le personnel de l'accueil de loisirs :

Pas d'attentes particulières. On peut noter qu'une personne, sur le service actuel, ne souhaite pas intervenir sur le temps de TAP.

Par la collectivité territoriale :

- Créer un pôle attractif avec des animations qui soient qualitativement à la hauteur des activités proposées sur des territoires plus urbains.

- Proposer une équité de traitement pour tous les enfants du territoire.
- Contribuer à améliorer l'image de l'école rurale en mettant en avant ses atouts et ses spécificités.
- Retrouver de l'intérêt au sein des conseils municipaux à échanger au sujet de l'école, des enfants et de leurs besoins.
- Être pleinement actrice du développement de l'Enfant qui sera le Citoyen de demain.

Articulations avec

→ Le projet d'école – axes prioritaires pour la période 2012-2016

- Développer la culture de l'écrit et favoriser la compréhension.
- Travailler la résolution de problèmes.
- Informatique.
- Éducation à la citoyenneté.
- Ouverture culturelle.

→ Le projet éducatif

Projet éducatif des Francas du Jura (cf. annexe)

→ Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs

Le projet pédagogique est élaboré par le directeur de l'ALSH, en concertant l'ensemble de l'équipe pédagogique.
Il est actuellement en cours de recrutement, et ce document sera transmis pour figurer en annexe dès qu'il sera rédigé.

Locaux et matériel mobilisables pour les activités périscolaires :

Salles, contraintes éventuelles, précision sur l'équipement des salles … :
- BCD : 6 postes informatiques, internet, imprimantes. Lecteur DVD et écran. Livres.
-Tisanerie : Cuisinière avec four et brûleurs. Four micro-onde. Réfrigirateur.
-Repos : 10 matelas.
-Cour : Bicyclettes, trottinettes, ballons, bac à sable, toboggan, panneaux de basketball, cages de football...
-Evolution : matériel pédagogique, jeux...

local	distance / école	disponibilité	remarques
Ecole sur les Moussières			
2 salles de classe	Sur place	Très peu disponibles	Le multi-niveau impose une disposition spatiale et un encombrement difficilement remis en cause quotidiennement
1BCD	"	utilisable	
Évolution	"	utilisable	Salle d'activité qui sert aussi de salle de restauration (salle de motricité) Il faut ranger les tables et les chaises après chaque utilisation.
Repos	"		Pour la sieste
Office	"	utilisable	Seuls les encadrants ont accès Stockage des repas Vaisselle
Tisanerie	"	utilisable	Seuls les encadrants ont accès
Préau	"	utilisable	
Cour et espace en herbe	"	utilisable	
Salle des Dolines espace communautaire	A côté de l'école	Libre à 90% du temps	Lieu loué le week end et durant les vacances scolaires Convention nécessaire avec la Com-Com Ht-Jura St-Claude

3. Finalités du projet éducatif territorial partagé par l'ensemble des partenaires

. Objectifs généraux :

→ Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
→ Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
→ Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
→ Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

. Objectifs spécifiques :

→ Organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
→ Organiser les transitions entre les différents temps d'activités des enfants. 15 minutes de temps de transition entre l'école et les tap
→ Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).
→ Tendre à offrir à la population enfantine du territoire des activités diverses et de qualité pour permettre l'épanouissement de l'enfant.
→ Préparer l'enfant à intégrer un cursus scolaire de façon plus ouverte, et plus sécurisante pour lui : travailler la passerelle collège/primaire
→ Développer l'autonomie de l'enfant : appréhender l'autre, la gestion de ses activités.

. Effets attendus :

Connaissances (savoir)

- Développer l'expression orale et écrite
- Maîtriser le langage
- Découvrir de nouvelles méthodes d'apprentissage (expérimentation, tatonnement..)
- Découvrir de nouvelles techniques et de nouvelles activités
- Expérimenter et conforter les acquisitions fondamentales

Capacités (savoir-faire)

- Réutilisation des savoirs

Attitudes (savoir-être)

- Autonomie
- Prise de confiance en soi pour mieux appréhender le changement entre le village et la ville lors du passage au collège
- Ouverture vers les autres
- Dépassement des préjugés contraires aux valeurs républicaines

Enjeu (bien-être des enfants)

- Respect du rythme de l'enfant en tenant compte de l'organisation de sa journée

- Épanouissement de l’enfant
- Ouverture d’esprit
- Implication spontanée dans les activités

4. Mise en œuvre

.Durée du PEDT: 1 an

.Activités proposées (joindre éventuellement ce tableau en annexe)

Nature de l'activité *	Tranche d'âge et taux d'encadrement	Durée envisagée	Intervenant(s), statut(s), qualification(s) éventuelle(s)
Activité d'expression (écriture)	Taux en fonction de la législation suivant les activités proposées et la tranche d'âge.	Périodes inter vacances	Personnel : • mis à disposition par le SIVOS et salarié par l'organisateur, • qualifié ou en passe de l'être • géré par les Francas du Jura.
Arts plastiques			
Citoyenneté (sécurité, secourisme, Informatique)			
Jeux (libre, coopération, plein air...)			

. Modalités d'organisation :

Activités et structure porteuse	Pratiquement toutes les activités, y compris celles réalisées avec des clubs locaux ou des associations locales, seront portées par les Francas et sous leur contrôle.
Prix	En cours de discussion
Programmation	Les TAP seront proposés par période d'inter-vacances, c'est-à-dire sur des cycles de 6 à 8 semaines, il y aura 5 cycles pour l'année scolaire. La programmation se réalisera en amont avant chaque période inter-vacances. Elle pourra tenir compte de la saison mais aussi du souhait des enfants ou des opportunités locales. Une activité très demandée pourra se prolonger sur plusieurs périodes. Les TAP se feront sur inscription pour faciliter l'implication des enfants sur les cycles complets.
Effectif maximum	L'effectif sera fonction des activités et des tranches d'âges des enfants. En effet, l'activité « conte et histoire » exigera un petit effectif contrairement à l'activité « jeux coopératifs » ou « jeux sportifs » qui nécessite beaucoup plus de participants. Une activité réservée au moins de 6 ans nécessitera un nombre d'enfants inférieur à une activité menée

	pour des plus de 6 ans.
Critère de choix des enfants participants	Le critère de choix des enfants participants se fait par les enfants eux-mêmes puisque les activités sont proposées par cycle avec plusieurs choix possibles par jour (fonction du nombre d'enfants intéressé par les TAP). Les animateurs veilleront cependant à ce que les enfants varient dans le choix de leurs activités et ne fassent pas toujours les mêmes.

Articulation entre les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires :

Une transition est-elle prévue entre les activités scolaires et les activités périscolaires ?
Une transition de 15 min est prévue entre les activités scolaires et les activités périscolaires

Comment les APC s'intègrent-elles au projet ?
Actuellement elles se déroulent de 16h30 à17h30. Elles se dérouleront sur le même temps que les TAP, afin de ne pas augmenter le temps de présence des enfants à l'école et de respecter au mieux leurs rythmes.

Quelles sont les priorités établies ?
Dès que le directeur de l'accueil de loisirs sera recruté il ira rencontrer l'équipe enseignante pour échanger à ce sujet et mettre au point l'organisation générale des TAP.

Quelle est la modalité d'accès d'un enfant à une activité périscolaire ?

Il serait souhaitable qu'avant chaque période l'accueil de loisirs transmette le bulletin d'inscription TAP à l'école qui se chargerait de donner l'information à tous les enfants. Les parents devront ensuite remettre le bulletin d'inscription dûment renseigné à l'école ou à l'accueil de loisirs, si possible.
Il sera possible de choisir les activités par ordre de préférence, dans la mesure du possible il sera tenu compte du choix n°1 de chaque enfant, le cas échéant il lui sera proposé le choix n°2… D'autre part si le choixn°1 ne peut être respecté, nous essaierons de répondre à cette demande sur une autre période, sachant que certaines activités pourront être proposées plusieurs fois en fonction de leur intérêt.

Afin de disposer de toutes les informations nécessaires au bon déroulement des TAP, le dossier d'inscription TAP comprendra :

- une fiche de renseignements utiles concernant la famille et l'enfant
- un tableau d'inscription aux TAP (définition des ateliers, choix des enfants…)
- une fiche sanitaire de liaison (qui pourra être mutualisée avec celle de l'école)

Communication avec les familles

- bulletin d'inscription
- espace de valorisation au sein de l'école et de l'accueil de loisirs si possible

4.bis Demande de dérogation éventuelle

→ Nature de la demande :

□ organisation du temps scolaire sur le samedi

□ demi-journée scolaire de plus de 3 h 30

□□ journée scolaire de plus de 5 h 30

→ particularités du PEDT justifiant la dérogation

→ garanties pédagogiques apportées

5. Pilotage

Composition du comité de pilotage

Président SIVOS

- Un élu par commune
- 2 représentants des parents d'élèves
- 1 représentant par association de parents d'élèves
- Le directeur de l'accueil de loisirs
- 2 enseignantes
- 1 représentant de l'organisateur
- Représentants de l'Education Nationale
    - IEN de circonscription
    - DDEN
- 1 représentant de la DDCSPP

Autres partenaires

En fonction des activités proposées, il pourra être envisagé d'associer des intervenants, ponctuellement à l'occasion de certains comités de pilotage ou groupes de travail.

Modalités de pilotage

- Un comité de pilotage par trimestre
- Création d'un groupe de travail qui pourra se réunir plus régulièrement pour préparer, et instruire les dossiers avant leur présentation en comité de pilotage.

Conventions établies :

- SIVOS en fonction des locaux mis à disposition
- Ecole pour le matériel partagé
- Convention de mise à disposition des personnels (à partir du 1 janvier 2015)
- Convention pour l'utilisation de matériel informatique, si il existe.

6. Evaluation

Un rapport d'évaluation devra être produit 6 mois avant le terme du PEDT.

. Périodicité :

. Indicateurs possibles

→ Pour les acteurs du temps scolaire
Evolution des résultats scolaires
vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage
Utilisation des locaux

→ Pour les acteurs du temps périscolaire
Temps de déplacement
Disponibilité des locaux et adaptation aux activités
Adaptation des activités au moment de la journée
Nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
Nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine
Nombre d'activités moyen par enfant au cours de l'année
Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes
Alternance des temps dirigés et des temps en autonomie
Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration
Ambiance sonore durant les repas
Qualité du temps de repas

→ Pour les parents
Incidence des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
Motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs, à participer à des activités
Incidence financière

→ Pour les acteurs du temps extra-scolaire
Evolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux et les associations locales
Taux de fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi

→ Pour la collectivité territoriale
Incidences financières
Incidence sur la politique éducative

→ Pour l'ensemble des acteurs
Existence de temps de concertation
Élaboration de règles de vie collective partagées
Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

→ Pour le comité de pilotage
Nombre de réunions dans l'année
Ajustements effectués en cours de projet

Qualité des activités périscolaires
Compétences des intervenants sollicités
Objectifs atteints totalement, partiellement

8. Liste des documents annexes

- Projet éducatif des Francas du Jura
- Projet d'école
- Projet pédagogique de l'accueil de loisirs (en cours d'élaboration)
- Conventions

Signataire du projet :
Monsieur PERRARD Jean-Louis
Président du SIVOS
Coordinateur du Projet Educatif de Territoire

Fait à Les MOUSSIERES Le 24 juin 2014

Dans un premier temps, ce projet sera transmis au plus tard le 30 mai 2014

par voie électronique en version .doc ou .odt, sans signature,

à

la DDCSPP : ddcspp@jura.gouv.fr

et à

la DSDEN : ce.d1d.dsden39@ac-besancon.fr

Projet éducatif des Francas du Jura

Le projet éducatif est l'expression de la politique que l'association choisit de conduire.

Objectif fondamental du projet des Francas

« Avec les enfants et les jeunes aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

Ce qui suppose

- L'épanouissement personnel de chaque enfant,
  - favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.
- L'apprentissage de la responsabilité individuelle,
  - favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- L'entraînement à la vie démocratique
  - contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres

Les valeurs des Francas

Ce sont toutes les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix… c'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne humaine et de ses droits et notamment comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

Objectifs éducatifs des Francas

- Social
  - il doit répondre à l'attente des familles des milieux les plus divers en ayant comme objectif l'éducation du plus grand nombre d'enfants,
  - la priorité doit être donnée aux enfants des milieux les plus défavorises.
- Educatif
  - Répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel en portant notre attention sur la ségrégation culturelle que subissent les enfants des milieux socio-économiques les plus défavorisés
  - Le droit pour tout enfant à participer, selon ses possibilités à l'organisation de ses propres loisirs,
  - Le droit pour tout membre de l'équipe du centre à participer aux délibérations sur la vie de celui-ci.

- Le devoir pour tous, quelles que soient leurs fonctions, de respecter et d'appliquer toutes les décisions mûries en commun et clairement choisies par les intéressés eux-mêmes ou leurs représentants mandatés.

Les Francas rappellent l'article 7 de la déclaration des droits de l'enfant :
L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation. La société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Les Francas rappellent l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

- Partenariat

Pour cela les Francas entendent construire leur action avec tous les acteurs et organisateurs de l'action éducative.
Interlocuteur des organisateurs locaux, les Francas ont avant tout un rôle de conseiller, expert dans leur domaine, dont l'objectif est de créer une dynamique autour du projet éducatif pour en assurer sa réussite.

- Ils mettent tout en œuvre pour que les personnes concernées par le projet puissent se l'approprier et créer les conditions favorables à la naissance d'initiatives locales ou participent à celles déjà existantes.
- Ils développent des partenariats locaux avec les établissements scolaires, IME, crèches, halte-garderie, associations sportives et culturelles, conseils municipaux d'enfants, EPAHD, maisons pour enfants…pour encourager l'échange, la confrontation, la recherche, pour produire des outils et développer des pratiques qui favorisent le « vivre ensemble », luttent contre les discriminations et favorise une émancipation harmonieuse.

- Proximité

Les Francas disposent d'un réseau de structures adhérentes d'une exceptionnelle densité sur tout le territoire.

Fédérés en 82 associations départementales, parfaitement intégrés dans leurs territoires, ils constituent un réseau aussi actif en milieu rural qu'urbain : ils peuvent donc répondre avec la pertinence d'un partenaire local, dont le siège social est à Lons le Saunier, et la vision d'un acteur national.
Les Francas sont agréées par les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale en tant qu'association complémentaire de l'Ecole Publique et reconnus d'utilité publique.